

Monsieur Alain Caraco Vice-Président de Grand Chambéry chargé de la Mobilité 73 000 Chambéry

Chambéry, le 10 septembre 2021

Objet : Sécurisation du parcours cyclable zone Landiers vers Avenue Verte Nord

Madame, Monsieur,

Les travaux en cours sur les berges de la Leysse ainsi que ceux de l'échangeur de l'A43 ont entraîné la mise en place de déviations plus ou moins sécuritaires et assez contraignantes pour les cyclistes pendulaires circulant entre Chambéry et le Nord de l'agglomération. Ces déviations sont prévues pour durer plusieurs mois (jusqu'à octobre, voire novembre), à une période propice aux bonnes pratiques de mobilité.

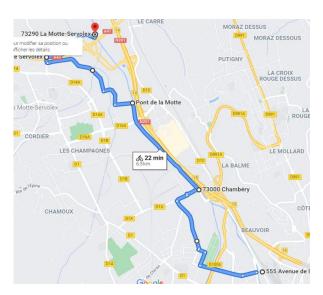
Pour les cyclistes pendulaires et devant emprunter les deux déviations officielles, un itinéraire alternatif est possible, bien plus pratique et direct.

Cet itinéraire emprunte successivement du Sud au Nord :

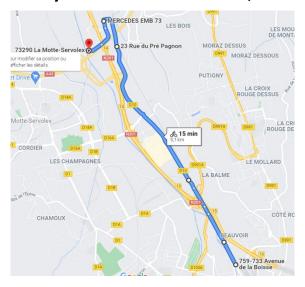
- l'avenue de la Boisse,
- l'avenue des Landiers,
- la rue de belle eau,
- la rue de Borolan
- la rue des Epinettes

Partiellement aménagé pour les mobilités douces, il est actuellement emprunté par de nombreux cyclistes.

Nous souhaitons par la présente vous demander la sécurisation des portions non encore aménagées de cet itinéraire alternatif par des mesures peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre.



Trajet actuel avec les déviations : 6,5 km



Trajet alternatif proposé: 5,1 km

Avenue des Landiers: La circulation des vélos a été grandement améliorée par la création de bandes cyclables au droit des nouvelles bretelles desservant l'échangeur de l'A43. De nombreux véhicules ont toutefois tendance à couper les courbes en empiétant sur les bandes cyclables, occasionnant un danger pour les cyclistes, particulièrement en direction de Chambéry, en raison de la présence d'une glissière en béton armé (GBA). En outre, nous nous attendons à observer une dégradation prématurée de la peinture des bandes cyclables.

Nous demandons la mise en place de vibreurs à quelques centimètres de la bande cyclable, côté voirie, de manière à diminuer le risque d'empiétement. On évitera les balises J11 ou J12 ainsi que les séparateurs de voies franchissables, dangereux pour les cyclistes.



Direction Chambéry : Noter l'espace entre les véhicules et la glissière en béton armé





Direction Aix : Le cycliste bénéficie de l'espace dédié au trottoir en cas d'incident

Rue de Belle-Eau: Le point dur est clairement situé sur la portion juste après le bout de l'Avenue des Landiers et l'intersection avec la rue du Pré Pagnon.

Cette portion se retrouve de fait autorisée à une circulation à 80 km/h depuis l'apparition en 2012 du panneau B33 (fin de limitation de vitesse à 50 km/h) au bout de l'avenue des Landiers, juste avant l'intersection avec la Rue du Pré Pagnon. Une limitation à 80 km/h est totalement inadaptée à cette zone, sujette à un trafic important et fréquentée par de nombreux cyclistes et des piétons en l'absence de trottoirs réglementaires. A cela s'ajoute une visibilité médiocre en raison de la présence l'autopont.



Vue direction Nord au bout de l'avenue des Landiers: Panneau B33!



Vue direction Nord de la Rue Belle-Eau : vitesse limitée à 80 km/h!! Pas de trottoirs

Sur cette portion, nous demandons:

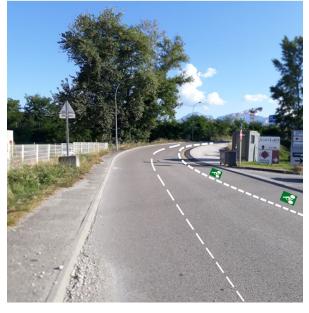
- o de supprimer d'urgence le panneau B33 en direction de Aix!
- o de limiter la vitesse à 30 km/h, au moins pendant la durée des déviations de l'avenue verte
- De mettre en place un marquage provisoire ou un marquage définitif des aménagements cyclables (pour rappel ces tronçons sont identifiés au schéma directeur cyclable)

SIRET: 42883020200027

Rue des épinettes et rue du Borolan: Le point dur de cette section concerne le franchissement de l'autopont enjambant la VRU et qui ne dispose d'aucune signalisation horizontale médiane, entraînant des dépassements rasant de cyclistes à haute vitesse par des VP ou des PL. Son allure est voûte arrondie est particulièrement propice aux réaccélérations rapides.

Nous demandons la réalisation <u>sans délai</u> de bandes cyclables dans les deux sens montants ou sur l'intégralité du parcours en fonction des contraintes de voirie. Pour rappel, cet aménagement a été validé au compte-rendu du GTV du 26 mars dernier.





Rue des Epinettes : BC sens montant

Rue du Borolan : BC sens montant

Pour finir, une reprise de peinture des aménagements cyclables ainsi qu'un élargissement de certaines bandes cyclables, particulièrement dans le sens Sud-Nord serait à envisager rapidement.

Vous noterez que ces aménagements ont également vocation à faciliter la desserte par les mobilités douces des zones des Landiers Nord et Sud qui comportent de nombreux commerces et emploient de nombreux salariés potentiellement intéressés par la pratique cyclable, ainsi que de créer une liaison Chambéry le Haut, le Vieux vers l'avenue verte Nord.

Nous vous rappelons que c'est la connaissance du risque qui constitue l'élément à charge principal en cas de contentieux. Chaque fois qu'un élu ou un agent a conscience ou aurait dû avoir conscience d'un danger et qu'il ne prend pas les mesures adaptées, sa responsabilité peut être engagée. C'est dire si les élus doivent être attentifs aux signalements des usagers ou des fonctionnaires ainsi qu'à leurs propres constatations sur le terrain.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations

Cyril Carpentier

Administrateur association Roue libre